



Demande d'acte de naissance, mariage, décès

La mairie délivre uniquement les actes dont les événements ont eu lieu à Vétheuil (naissance, mariage, décès). Pour les autres communes de France, veuillez vous adresser à leur mairie.

Les demandes d'actes des Français dont les événements sont survenus à l'étranger, doivent être adressées au Service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères.

[Lien vers le site du Ministère des affaires étrangères.](#)